

**Projet de compte-rendu de la réunion du CLIC TEMBEC (FIBRE EXCELLENCE)
Séance du 15 décembre 2011 à Saint-Gaudens**

M. Bernard Bahut, Sous-Préfet de Saint-Gaudens, et Mme Marie-Cécile Barthet, Maire adjointe de la commune de SAINT-GAUDENS, présidente du CLIC, ouvrent la séance à 15 h 15. Mme Barthet précise qu'elle a invité à cette réunion les maires des communes de Saint-Gaudens, de ASPRET-SARRAT, ESTANCARBON et de RIEUCAZE.

Un tour de table est réalisé afin de présenter les participants.

1) L'ordre du jour de la réunion est consacré aux points suivants :

- Approbation du compte-rendu du CLIC du 26 octobre 2010 ;
- Bilan annuel 2010/2011 des activités de la société FIBRE EXCELLENCE Saint-Gaudens ;
- Bilan des actions de l'Inspection des Installations Classées ;
- Actualités PPRP : présentation des conclusions de la tierce expertise de l'étude de dangers ;
- Questions diverses.

2) Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la dernière réunion du 26 octobre 2010. Ce compte-rendu, comme les autres informations sur les CLIC et les PPRP est disponible sur le site internet de la DREAL : <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/>.

3) Bilan annuel 2010/2011 des activités de la société FIBRE EXCELLENCE Saint-Gaudens :

M. Mazauric, responsable sécurité/environnement de la société FIBRE EXCELLENCE Saint-Gaudens, présente le bilan de l'année écoulée (cf. diaporama en annexe) :

La production sera de 264 000 tonnes en 2011 (45 % résineux et 55 % feuillus).

Il n'y a pas eu d'incident notable en 2011 que ce soit d'un point de vue environnemental ou protection des travailleurs.

Un exercice POI a été réalisé le 8 novembre 2011 avec les pompiers et 4 exercices ont été effectués en interne.

Plusieurs visites ont été diligentées par la DREAL et des audits internes ont également été effectués.

Un plan d'amélioration de la chaudière liqueur noire a été mené, cela a notamment concerné une amélioration de la procédure de vidange rapide (recommandations assureur).

4) Bilan des actions de l'inspection des installations classées :

Mlle Crovisier, DREAL, présente le bilan des actions de l'inspection des installations classées en 2010 et 2011 (cf. diaporama en annexe) :

2 visites ont été effectuées en 2010 (1 risque accidentel et 1 risque chronique) et 3 visites en 2011 (2 inopinées risque chronique et 1 risque accidentel). Les principaux constats sont présentés.

Des contrôles externes ont également été effectués sur les rejets aqueux, les rejets atmosphériques et la présence de légionelles dans les tours aéroréfrigérantes.

Un travail a été effectué sur les garanties financières du site et sur l'instruction de l'étude de dangers remise par l'exploitant.

Une tierce expertise a été demandée sur certains points de l'étude de dangers et notamment sur les phénomènes dangereux liés aux installations d'emploi, de fabrication et de stockage de bioxyde de chlore.

Enfin, un arrêté préfectoral complémentaire a été pris le 25 novembre 2011 pour renforcer les prescriptions techniques en lien avec la problématique des émissions d'hydrogène sulfuré (H₂S) et des nuisances olfactives.

Mlle Crovisier présente les conclusions de la tierce expertise effectuée par l'INERIS en octobre 2011. Celle-ci a porté notamment sur le débit d'évaporation du bioxyde de chlore, les hypothèses de calcul des dispersions atmosphériques et des distances d'effets en cas de fuite accidentelle.

Les distances d'effets calculées dans l'étude de dangers et dans la tierce expertise sont présentées.

Les divergences sur les hypothèses prises en compte sont expliquées (influence des paramètres débit et durée d'évaporation ainsi que temps de moyennage). Le ministère a été saisi pour connaître les paramètres à retenir.

Mr Chiron, directeur de la société FIBRE EXCELLENCE Saint-Gaudens, précise que les travaux de réaménagement de la décharge ont débuté, les eaux pluviales de la décharge sont collectées et traitées à la station d'épuration.

M. Pellissa, association Nature Comminges, demande la localisation de la STEP sur le site et le traitement effectué.

M. Chiron explique le fonctionnement des différentes étapes de traitement des eaux usées et l'origine des émissions de H₂S au niveau de la fosse toutes eaux.

M. Pellissa demande si le coût des travaux de réduction des risques ne sera pas supérieur au coût d'un changement de procédé.

M. Chiron explique que le chlore a déjà été supprimé pour réduire les risques et qu'un changement de procédé n'est pas envisageable.

M. le Maire de Saint-Gaudens souligne les différences entre les résultats de l'étude de dangers et de la tierce expertise.

M. Chiron indique que les distances d'effets obtenues par le tiers expert ne sont pas cohérentes avec le retour d'expérience des accidents survenus sur l'usine.

La société Fibre Excellence indique qu'un paramètre pose principalement débat, il s'agit du temps de moyennage (averaging time en anglais). Ce paramètre conduit à des différences dans le calcul des zones d'effets de 20 à 25 %.

M. le Maire de Saint-Gaudens s'interroge sur la situation des autres sites similaires au niveau international.

La DREAL précise que les seuils de toxicité aiguë sont définis au niveau national par des experts toxicologues (par exemple, l'INERIS) et que ces experts se basent sur des recherches bibliographiques réalisées au niveau international.

Par ailleurs, la démarche d'élaboration des études de dangers est définie par la réglementation française et les résultats des études de dangers ne peuvent donc pas être comparés d'un pays à l'autre. En revanche, les mesures de maîtrise des risques mises en œuvre dans le cadre de la sécurité des installations sont regardées au titre de l'état de l'art international et de la recherche des meilleures techniques disponibles sur un secteur d'activité industriel donné.

5) Mesures de réduction des risques proposés par la société Fibre Excellence suite aux conclusions de l'analyse critique (cf. diaporama en annexe) :

M. Mazauric rappelle qu'il n'y a pas eu de modification des installations, il s'agit du même procédé de fabrication du bioxyde de chlore mis en œuvre dans l'usine. L'évolution des résultats issus des différentes études provient de l'évolution des seuils de toxicité aiguë du bioxyde de chlore.

M. Chiron présente le fonctionnement d'un réacteur de fabrication de bioxyde de chlore.

M. Mazauric indique que des mesures de réduction des risques ont été étudiées par la société Fibre Excellence suite aux conclusions de l'analyse critique. Ces mesures permettront de diminuer significativement les distances d'effets toxiques.

Les phénomènes dangereux ayant des distances d'effets sortant du site sont les suivants :

- Explosion d'un camion de chlorate de sodium solide,
- Explosion de la chaudière à liqueur noire,

- Emissions de bioxyde de chlore (stockage, transfert et atelier).

Les aménagements prévus sont présentés ainsi que les distances d'effets résiduelles.

Concernant le stockage de bioxyde de chlore, celui-ci sera modifié pour réduire la surface des cuvettes de rétention. Ces rétentions seront également recouvertes de billes de polypropylène pour limiter les surfaces d'évaporation.

Concernant l'atelier de fabrication de bioxyde, un automate de sécurité a été mis en place pour mieux maîtriser les dérives réactionnelles et un nouveau bâtiment permettant d'améliorer le confinement de l'atelier sera installé.

Concernant le risque de fuite sur les canalisations de transfert de bioxyde de chlore, des sécurités complémentaires seront mises en place en complément des mesures existantes.

La rétention du stockage de soufre liquide sera également modifiée pour réduire la surface d'épandage.

La DREAL souligne que la proposition de mesure de réduction des risques et les calculs des distances d'effets présentés par l'exploitant n'a pas été examinée, par conséquent ces données ne sont pas validées et n'engagent que l'industriel.

M. Mazauric présente le plan d'investissement et l'échéancier de réalisation s'étalant sur 5 ans.

Mme Barthet s'interroge sur l'efficacité des billes de polypropylène pour limiter les surfaces d'évaporation.

M. Chiron répond que cette mesure est très répandue dans l'industrie et que celle-ci a été proposée par son bureau d'étude Technip.

Mme Barthet demande l'échéancier concernant le PPRT.

La DREAL indique que les compléments de l'exploitant seront examinés durant le trimestre prochain. Afin de prendre en compte les mesures de l'exploitant dans le PPRT, ces mesures devront être prescrites par arrêté préfectoral complémentaire. Ceci est également prévu d'ici fin mars.

En parallèle, un bureau d'étude sera mandaté pour établir la carte des enjeux du PPRT (recensement des infrastructures et bâtiments dans le futur périmètre d'étude).

Le PPRT sera prescrit sur un périmètre d'étude tenant compte des conclusions de la tierce expertise et des mesures de réduction des risques.

M. le Maire de Saint-Gaudens souligne la difficulté de finaliser le Plan Local d'Urbanisme de sa commune, en cours de révision, dans ces conditions.

La DREAL indique que le PPRT une fois approuvé vaudra servitude d'utilité publique (article L. 515-23 du code de l'environnement) et sera annexé au PLU. Dans l'attente, les avis sur les actes d'urbanisme seront formulés au regard des données validées, soit aujourd'hui les distances de la tierce expertise (distance des effets toxiques létaux égale à 1000 m et distance des effets toxiques irréversibles égale à 3500 m).

6) Problématique H2S (cf. diaporama)

M. Joly, responsable environnement de la société FIBRE EXCELLENCE Saint-Gaudens, indique que l'origine de ces émissions provient de la mise en service de la 2^{ème} ligne de traitement des eaux usées rendue nécessaire pour réduire la concentration en matières polluantes dans les rejets aqueux du site.

La mise en service de cette deuxième ligne a permis d'améliorer de manière significative la qualité des rejets aqueux, cependant la quantité des boues de la STEP a également augmenté.

L'augmentation de boues a entraîné des émissions de H₂S du fait d'une fermentation anaérobie de ces boues.

M. Pellissa demande s'il n'est pas possible d'utiliser des produits inhibiteurs.

M. Chiron répond que ceci a été étudié mais aucune solution efficace en ce sens n'a été identifiée.

M. Joly présente les actions engagées :

- mise en service d'une deuxième centrifugeuse ;
- remplacement des bavettes du racle de l'épaississeur.

M. Joly décrit le fonctionnement de l'incinérateur des gaz malodorants. Il rappelle que seuls des gaz sont brûlés (notamment les gaz de cuissons, les gaz de la trémie à copeaux et les gaz de stripping des condensats). Des travaux sont menés pour optimiser le fonctionnement de l'incinérateur et améliorer la qualité des rejets atmosphériques, notamment en NOx (oxydes d'azote).

M. Joly revient sur les prescriptions du nouvel arrêté complémentaire du 25 novembre 2011 pour présenter les travaux prévus.

L'exploitant a procédé à la visite du site VEOLIA de Ginestous à Toulouse pour voir les installations en place sur ce site pour le traitement des odeurs.

7) Questions diverses

M. Gouzennes, Collectif Environnement Santé, évoque le problème des nuisances sonores, il indique que les nuisances ont repris.

M. Pellissa confirme que de nombreuses personnes se plaignent de ces nuisances.

M. Chiron rappelle que des investissements ont été effectués (protections acoustiques) mais leur efficacité est limitée. Une modification d'un tambour est prévue prochainement. Dans ce cadre, une protection acoustique sera mise en place.

Selon l'exploitant, les dernières mesures de bruit réalisées en 2008 ont conclu à la conformité du site.

La DREAL propose à l'exploitant de procéder à une nouvelle mesure de bruit suite aux modifications du tambour, des points de mesure, limités en nombre, pouvant être identifiés avec M. Gouzennes.

M. le Maire de Miramont demande s'il est possible d'être tenu informé des conclusions de l'étude de dangers avant le prochain CLIC annuel.

La DREAL indique que les informations seront données lors de la signature du nouvel arrêté de prescription du PPRT, qui comprendra en annexe un nouveau périmètre d'étude calé sur le périmètre d'exposition aux risques.

M. Hotta demande si des mesures avec pêche électrique ont été effectuées en 2011 dans le cadre de l'étude sur le milieu.

M. Joly répond qu'en 2010 cela avait été fait mais pas en 2011. Dans le cadre de l'étude milieu, il n'est pas obligatoire d'avoir recours à des mesures avec pêche électrique.

M. le Sous Préfet conclut la séance en indiquant qu'il est satisfait de voir les problématiques environnementales évoquées au sein du CLIC et souligne les travaux et engagements pris par l'exploitant en matière de réduction des risques à la source.

Il rappelle que suite à la validation des compléments d'étude de dangers par la DREAL, un nouveau périmètre sera proposé pour la prescription du PPRT, et une réunion du CLIC spécifique au PPRT sera organisée (fin mars début avril).

Les débats étant clos, la séance est levée par Mme la présidente du CLIC.

CLIC TEMBEC – Séance du 15 décembre 2011

Présidence : Madame Marie-Cécile BARTHET

Participants	Collège
M. BAHUT Bernard	Sous-Préfet de SAINT-GAUDENS
M. PALAO Jean-Michel	Sous Préfecture de SAINT-GAUDENS
Mme BARTHET Marie Cécile	Mairie de SAINT-GAUDENS
M. LEPINAY Jean-Raymond	Maire
Mme LESSAFFRE	Préfecture de la Haute Garonne – SIRACED PC
Mlle VERGNES Elsa	D.R.E.A.L / S.R.T.E.I/ UT 31-09
Mlle CROVISIER Maryline	
M. PECOULT Christophe	
M. SARRALDE Réginald	Direction Départementale des Territoires
M. ESQUERRE P	
M. PACHECO François	Mairie de MIRAMONT DE COMMINGES
M. GAILLARD Lucien	Mairie de VALENTINE
Mme BATAILLÉ Sandrine	Conseil Général Service Environnement
M. CHIRON Patrick	Société FIBRE EXCELLENCE
M. MAZAURIC Jean	Société FIBRE EXCELLENCE
M. JOLY Patrick	Société FIBRE EXCELLENCE
M. PELISSA JF	Association « Nature Comminges »
M. HOTTA Florentin	
M. GOUZENNES Jean Louis	Collectif « Environnement Santé »
M. DANFLOUS Norbert	Société GASCOVAL
M. PUJOS Yves	Société PUJOS
M. JACQUES Robert	CHSCT FIBRE EXCELLENCE
M. MAURY Georges	
M. ABADIE Claude	Maire ASPRET SARRAT

Saint-Gaudens, le
La Présidente

Marie-Cécile BARTHET

